

AVIS PUBLIC

Est, par la présente, donné par la greffière-trésorière adjointe de la susdite municipalité que,

La municipalité de Saint-Anselme requiert des soumissions pour le prolongement de la rue du Bocage sur approximativement 150 mètres de chaussée, y incluant la fourniture et l'installation de conduites d'aqueduc et d'égout. Le projet comporte aussi l'ajout des réseaux d'aqueduc et d'égout ainsi que la réfection de la chaussée sur le chemin Saint-Anne sur une distance approximative de 160 mètres.

Disponibilité des documents : Les entreprises intéressées par ce contrat peuvent se procurer les documents de soumission en consultant le site www.seao.ca à partir du 3 avril 2026. Les frais sont fixés selon la tarification établie par le SEAO.

Date de réception des soumissions : Les soumissions seront adressées à Madame Karen Gagnon, Municipalité de Saint-Anselme, 134 rue Principale, Saint-Anselme (Québec) G0R 2N0, avant 11 h le 29 avril 2026.

La municipalité de Saint-Anselme ne s'engage à accepter ni la soumission la plus basse, ni aucune des soumissions reçues, et elle décline toute responsabilité à l'égard de l'un ou l'autre des soumissionnaires en cas de rejet de toutes les soumissions. Le contrat est adjugé sur décision du conseil de la Municipalité de Saint-Anselme, à sa seule discrétion, et la Municipalité de Saint-Anselme ne peut être liée d'aucune autre façon que par une résolution de son conseil.

Date et lieu d'ouverture des soumissions: 29 avril 2026 à 11 h 01
134, rue Principale
Saint-Anselme (QC) G0R 2N0

Lieu du dépôt des soumissions : Bureau municipal
134, rue Principale
Saint-Anselme (QC) G0R 2N0

Seules les soumissions présentées sur les documents préparés à cette fin par la Municipalité de Saint-Anselme seront acceptées. Les soumissions devront être présentées dans des enveloppes scellées et proprement identifiées :
SOUMISSION - STA-2026-002 - Développement Etchemin 2B.

Garantie exigée : Un chèque visé ou un cautionnement de soumission émis par une compagnie d'assurance pour un montant au moins égal à 10 % du montant total (incluant les taxes) de la soumission.

Donné à Saint-Anselme ce 2e jour du mois d'avril 2026


Karen Gagnon
Greffière-trésorière adjointe

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies, aux endroits désignés par le règlement n°437, soit le règlement relatif aux modalités de publication des avis publics, entre 11 et 17 heures de l'après-midi, le 2^e jour d'avril 2026.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 2 avril 2026


Karen Gagnon
Greffière-trésorière adjointe